

Bilan Formation



Reprise du calendrier national :

- **les régions** : une région s'est portée candidate à l'organisation d'une formation MEF1 2023 (IDF/Le Chesnay/Lionel Dumeaux)
- **les candidats** s'inscrivent avant le 31 juin 2023 pour un examen décembre 2023.

1. CNI

Réunion: pas de réunion cette année encore mais il faut vraiment qu'on le fasse !

2. Formation et nomination

- **Initiateur**

Aucun retour



- **MEF1**

Sur les rattrapages des années passées :

2 candidats sont validés.

Une session formation 2022

17 nouveaux candidats (et déjà 1 abandon confirmé) et 11 anciens candidats pré-covid session 2019 (1 abandon confirmé).

Arrêt des inscriptions au 31 septembre sinon j'en aurai encore !

Pas de région organisatrice : cours envoyés en dossier partagé et organisation visio sur des dates et des thèmes prévus à l'avance (les candidats travaillent en autonomie et débrief sur les visio).

Un RDV déjà honoré : 01 octobre (9h30-11h30) UV3

Deux RDV en préparation 15 octobre (9h30-11h30) UV2 et 16 octobre (19h-21h) UV3



- **MEF2**

Inscrits sur la nouvelle formule :

Pierric Renaud 2020-2021

Nathalie Mathieu 2021-2022

Sébastien Dotte 2021-2022

Par rapport à la nouvelle formule (rédaction d'un livret d'expériences + suivi d'équipe), AUCUN retour du livret 1 pour aucun candidat – livret 1 dont la validation par les INN valide la candidature et la validité comme candidat apte à présenter une équipe en compétition !

Cette formule me semble être un échec.

Ancienne formule

Aucun candidat ne valide

Ne peuvent plus être considérés comme candidats.

Ils n'ont pas validé de nouveau UV et garde leur droit d'acquisition d'UV validé pendant 5 ans:

Debrion Bernard, Chesne Damien et Fuster Alexandre – Clermont-Ferrand
Sébastien Perrin - Sedan,
Pétrigny Sébastien et Blanc Hervé – Lagny,
Chayrigues Alexandre – Moirans
Casadio Alexia – Pontoise
Laurency Guillaume – Neuilly
Honoré Rémi – La Rochelle

Ils sont « sortants » du MEF2 normalement fin 2022 (sans tenir compte des années COVID) parce qu'ils ont épuisés leur 5 ans de droit d'acquisition des UV déjà validés :

Lagabbe Arnaud - Fontenay
Lepineux Philippe – Pontivy
Yver Aurélie – Rennes

Ils n'ont pas renvoyé leur livret 1 (nouvelle formule) :

Forlay Christophe – Clermont
Renaud Pierric – Saint-Malo
Ratier Bruce – Pessac
Mathieu Nathalie – Le Chesnay
Dotte Sébastien – Pessac

A l'attention du CNC

Aucun candidat ne pourrait donc prétendre à inscrire une équipe en compétition cette année !

• Instructeur national

6 instructeurs nationaux actifs.

Proposition sera faite en CNI de réintégrer Lionel Dumeaux suite à son réinvestissement.

3. Orientations Générales du CNI pour 2022-2023

En plus de l'organisation générale des différentes formations, les suivis de candidats et autres missions afférentes au CNI :



- Guide du manuel des formations : proposition d'intégration de la possibilité pour un mineur +16 ans de passer l'initiateur-entraîneur.

Rédigé, approuvé par le CNI et proposé à la CNHS d'octobre 2022 pour vote.

« Modifié dans les généralités du manuel

- Les candidats devront avoir 16 ans révolus à la date de l'examen pour l'entraîneur-initiateur, la majorité légale à la date de l'examen pour le MEF1.

Modifié dans Brevet Entraîneur-Initiateur paragraphe "conditions de candidature"

- Etre âgé de 16 ans révolus à la date de l'examen.

paragraphe "Prérogatives et compétences"

Un entraîneur-initiateur ayant moins de 18 ans exercera les prérogatives de son brevet exclusivement sous la responsabilité d'un encadrant majeur présent et titulaire à minima du même niveau d'encadrement. »

- Groupe de travail sur les cartes de niveaux et le livret de progression définissant des niveaux de hockeyeurs.

En cours de réflexion avec les outils pédagogiques et les outils de communication (en étude avec le service com. la FFESSM par le bureau de la CNHS) du label Ecole de hockey sub

- Réflexion (suite document S. Dotte) : délai de mise en conformité des clubs pour avoir le niveau d'encadrement exigé (note b) et c) de la fiche d'encadrement

Renvoi de la demande aux clubs et donc aux régions suite aux remarques faites en conclusion ceci pour une simple raison : le CNI émane de la CNHS et non l'inverse.

Conclusion

De manière générale, les candidats s'inscrivent au MEF1 ou au MEF2 dans un seul but : pouvoir amener une équipe de leur club en compétition tel que leur demande la fiche d'inscription. Si certains sont bien investis et jouent le jeu, certains ne vont pas jusqu'au bout et beaucoup trouve le niveau requis et l'investissement demandé trop lourd par rapport aux enjeux de certaines compétitions nationales.

Aussi, j'ai des interrogations par rapport aux remarques qui me remontent lors d'entretiens téléphoniques avec des candidats.

Avons-nous été ou sommes-nous trop exigeant dans les niveaux d'encadrement demandés pour coller au dossier « Sport de Haut-Niveau » (et valider certes)? Ces niveaux sont-ils compatibles avec la réalité de terrain dans les clubs ?



Je souhaite mettre fin à mes fonctions de coordination du CNI.

Je souhaite aussi n'avoir plus qu'une seule mission (SOIT le suivi des MEF1 SOIT le suivi des MEF2).

Pour le CNI, Karine Frisse, coordonnatrice
Le 05/10/2022